

déclaration CTSD 33 du 28/01/13

Monsieur le Directeur Académique,

Ce CTSD se tient au lendemain d'une manifestation d'ampleur à laquelle l'UNSA Education a participé pour affirmer le droit au mariage pour tous. Fédération syndicale d'éducateurs. l'UNSA Éducation revendique les mêmes droits et le même respect pour tous, quelle que soit leur orientation sexuelle. Les mentalités évoluent, souvent trop lentement. L'Éducation est le premier levier de transformation des attitudes et des pensées, le premier rempart contre les exclusions et les discriminations, le premier lieu de construction d'une connaissance et d'une acceptation de l'autre. Nous avons considéré dans un communiqué publié le 23 décembre que la prise de position du secrétaire général de l'enseignement catholique est une preuve de plus que cette institution ne remplit en aucune façon, une mission de service public. Les 7 milliards de fonds publics versés par l'Etat aux structures de l'enseignement catholique devraient, au contraire, conduire ses responsables à la plus grande retenue. Beaucoup de nos jeunes souffrent encore du regard d'anormalité supposé de leur orientation sexuelle. Trop d'ailleurs, ne supportant pas ces mises à l'index, en finissent avec la vie. Il est donc temps, dans la France du XXIe siècle, que l'Égalité soit une normalité. L'UNSA Éducation ne manquera pas ce combat.

Ce CTSD se déroule également dans un contexte national où des orientations capitales pour le système éducatif sont en train de se dessiner.

En premier lieu, le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Je rappellerai ici que la fédération UNSA Education a voté pour ce texte tant au CSE du 14 décembre qu'au CTM du 20. Je ne reviendrai pas en détail sur notre analyse, je ferai ressortir quelques points qui nous paraissent de nature à construire une école plus juste et plus efficace :

- la remise sur pied d'une formation initiale professionnelle qui va retrouver sa place avec la création des ESPE
- l'affirmation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, qui constitue un levier fondamental du changement
- la cohérence du bloc école/collège, issue de ce socle commun de la scolarité obligatoire. La loi donne sens à ce bloc en créant le cycle CM2/6ème et en le faisant vivre à travers le conseil écoles/collège.
- enfin, l'ambition numérique affichée constitue aussi une orientation importante et installe l'école d'aujourd'hui dans le monde de demain.

En second lieu, la nouvelle organisation des rythmes scolaires dans le premier degré. Après de longs et pénibles mois de tergiversations pour une profession à cran, le décret est sorti. Pour l'UNSA Education, ce dossier doit être traité simultanément selon deux angles : le premier est celui de la réussite des élèves, le second concerne l'amélioration des conditions de travail des enseignants. Si le projet d'organisation du temps de travail des PE ouvre de premières avancées, l'agenda doit se poursuivre nationalement. Localement, nous vous demandons, Monsieur le Directeur académique de mettre tout en œuvre pour que du temps soit dégagé aux équipes enseignantes, aux directeurs d'école pour permettre une réelle concertation avec les parents d'élèves, les mairies et l'ensemble des partenaires associatifs qui oeuvrent sur leur territoire à l'élaboration d'un projet éducatif. De plus, pour nous, l'organisation du temps scolaire est éminemment pédagogique et nous avons apprécié qu'avant même la parution du décret, vous redonniez la place au conseil d'école qui ne doit pas renoncer à ses prérogatives en la matière. Nous défendons le respect de son avis.

En troisième lieu, le budget 2013 qui voit se traduire en dotations en postes la priorité affichée à l'éducation. Au-delà des dotations en postes pour les ministères prioritaires, il faut aujourd'hui répondre aux attentes des personnels du service public. Alors qu'un cycle de discussions approfondies sur l'ensemble des chantiers de la Fonction publique a été engagé depuis l'été dernier, l'UNSA Fonction publique vient de rappeler sa volonté d'une refonte d'ensemble de la grille de la Fonction publique, mais aussi ses priorités immédiates sur les personnels de catégorie C et la suppression de la journée de carence.

Dans ce cadre budgétaire, et pour revenir à notre département et à l'ordre du jour de ce CTSD, l'UNSA Education note positivement la dotation de 141 ETP en plus dans un contexte de hausse des effectifs estimée à 1601 élèves en plus. Nous savons mesurer le chemin parcouru quand il y a un an, nous devions préparer la rentrée 2012 avec une hausse démographique et 73 postes de moins dans le second degré.

Concernant les collèges, le Recteur a fait le choix de consacrer 50 ETP pour les établissements les plus en difficultés, soit 23 ETP. Vous nous avez consulté sur ce point lors d'un groupe de travail dont nous avons apprécié la tenue. Nous espérons, cependant, que cette consultation aura fait bouger le document de travail qui nous est soumis aujourd'hui. Nous avions demandé au Recteur un signe sur les seuils d'effectifs. Nous renouvelons cette demande, en particulier pour les 5° où nous demandons le retour du seuil à 28. Les documents en notre possession aujourd'hui, ne faisant pas apparaître les structures, ne nous permettent pas d'apprécier qualitativement les DGH que vous prévoyez. Nous formulons le souhait de pouvoir en disposer comme ce fut le cas dans le passé.

Concernant les lycées, nous demandons que la totalité des moyens nécessaires à la réforme de 2010 soient donnés. Nous rappelons que nous contestons le mode de calcul des dotations pour les classes de seconde qui maintient la notion de demi-division non financée. Le Recteur, lors du CTA, nous a répondu qu'il ne revoyait pas ses modes de calcul mais qu'il laissait une marge aux DASEN. C'est dans ce cadre que nous vous réinterpellons sur la question. De plus, nous demandons que les

options des terminales STMG présentes à la carte des formations soient intégralement financées.

Concernant les lycées professionnels, nous contestons les dotations faites en fonction des prévisions d'effectifs et non des capacités d'accueil. En effet, tous les ans, nous intervenons sur des établissements où les prévisions sont dépassées et les capacités d'accueil atteintes ; des moyens complémentaires sont donnés mais après la période de création/suppression —et ces dernières années, plutôt de suppressions- ce qui déstabilise inutilement les équipes.

Je terminerai, Monsieur le Directeur académique, **sur la concertation.** L'UNSA Education la souhaite à tous les niveaux. Pour qu'elle soit possible, il faut le temps nécessaire, des documents partagés et le respect des instances. Il nous apparaît que ces trois conditions ne sont pas réunis concernant la préparation de rentrée dans le second degré. Il manque, pour nous, un temps de concertation en CTSD sur les prévisions d'effectifs et l'arrêt des structures –temps éminemment important, les dotations se faisant essentiellement à la structure. Il manque, ensuite, du temps pour articuler la consultation CTSD sur les DGH et le travail de mise en œuvre de cette DGH dans l'établissement à travers les conseils d'enseignement, le conseil pédagogique, la commission permanente et le conseil d'administration, ce qui amène des chefs d'établissement à anticiper (comme vous l'avez fait pour les rythmes) des conseils d'enseignement mais sans rien dire sur la DGH avant le CTSD d'aujourd'hui ou à attendre et à manquer de temps pour que la concertation soit réelle.

Vous le voyez, Monsieur le Directeur Académique, L'UNSA Éducation entend être un partenaire constructif et vigilant, ambitieux et exigeant car la refondation de l'École de la République ne peut faire l'économie, pour aboutir, de la concertation et doit impliquer et responsabiliser chacun des acteurs.

Pour l'UNSA-Education Evelyne Faugerolle

